

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ORGANE DE LA MILICE

JOURNAL MILITAIRE, LITTÉRAIRE ET NATIONAL.

PARAIT LE JEUDI.—Payable d'avance.

AVANT TOUT PROTÉGEONS NOS FOYERS.

AMYOT, FRENETTE ET CIE., *Editeurs-Prop.*

FEUILLETON

DE

L'ORGANE DE LA MILICE.

LE COLONEL DUHAUMERY

OU

*La Richesse du cœur.*

(Suite.)

Disant cela, elle indiquait sur le pupitre quelques lignes tracés au crayon sur un feuillet blanc. Pauline s'approcha et lut le nom de son père ! Ce papier, c'était une lettre de larmes et de repentir que Michel adressait à M. de Martens. Pauline ne put se défendre d'un certain attendrissement à la vue de ces lignes que l'émotion la plus sincère avait dictées. Elle lut et relut plusieurs fois ces phrases inachevées qui demandaient grâce et pardon. Elle comprit pour la première fois le cœur de Michel et toute la grandeur de son amour.

—Il supplie ! dit-elle, il s'humilie ! il promet de s'éloigner. Ah ! quoi qu'il ait fait, maintenant je ne puis le haïr.

Et elle tenait le papier d'une main mal assurée ; et une larme, limpide et scintillante comme une goutte de rosée, tremblait au bord de sa paupière.

—Où est-il ? demanda-t-elle sans lever les yeux, et bien certaine que sa question irait au cœur d'une mère.

La vieille Philippine saisit la main de Pauline et la porta à ses lèvres.

—Il est sans doute à faire le guet dans les environs.

—Ainsi nous sommes seules ici ? Deux femmes isolées, sans secours ! Oh ! cette pauvre demeure ! Il semble qu'elle soit plus triste depuis quelques instants.

—Depuis que Michel est sorti, ajouta Philippine.

—Vous qui connaissez le cœur de votre fils, reprit Pauline après un moment de silence, vous qui êtes la confidente de ses pensées, dites-moi, que va-t-il faire à présent ? Il parle de s'exiler. Est-ce possible ? Ne le retiendrez-vous pas, vous sa mère ? Quels sont ses projets ?

—Ses projets ! répéta tristement la pauvre femme, hélas ! il n'en a plus ! Tous ses projets, il les rapportait à une seule pensée, et c'était vous !

Pauline recommença la lettre et parut concentrer toute son attention dans cette lecture. Philippine continua :

—Je l'ai bien longtemps blâmé de ce fol amour ; mais il n'entendait pas. Aujourd'hui il faut qu'il y renonce ; et sa dernière ressource sera de partir pour l'Italie, et d'aller se faire tuer au service du général Bonaparte.

Pauline tressaillit involontairement, et lui prit le bras.

—Et dire, reprit la vieille en sanglotant, qu'il aurait pu se marier depuis longtemps avec la fille la plus riche de cette province, s'il eût voulu ! Mais la tête lui tournait, pauvre enfant ! Il ne pensait qu'à vous !

—Ne pleurez pas ainsi, ma mère !

Il est bien coupable ! mais il est si malheureux ! Je ne veux pas l'excuser. Pourtant, je l'ai toujours trouvé si bon et si loyal !

—Ne dites-vous pas, interrompit Pauline, qu'il m'a toujours aimée ?

—Oh ! répondit Philippine en joignant les mains, regardez autour de vous ! Votre image était sa pensée de tous les instants ! Ce portrait (elle alla soulever un rideau qui couvrait une toile), ce portrait est le vôtre, qu'il a fait de souvenir. Mais (elle laissa retomber la voile) il n'y faut plus penser ! Mon pauvre fils en mourra peut-être.

—Écoutez !

Un des volets de la fenêtre donnant sur le jardin venait de s'ouvrir. C'est ce bruit qui avait effrayé Pauline. Presque aussitôt une tête d'homme s'était avancé dans l'ombre. Puis le volet s'était refermé, et l'on avait frappé trois coups à la porte.

—Serait-ce mon père ? dit Pauline.—C'est quelque voisin ou Daniel peut-être ! Voyons. N'ayez pas peur, ma chère demoiselle.

La vieille Schirmer alla ouvrir, et recula toute tremblante à la vue d'un étranger. C'était le jeune marquis Edouard de Lescas. Pauline le reconnut, et comprit que cet homme était amené par quelque projet sinistre.

—C'est vous, monsieur !

—C'est moi, répondit le marquis, d'une voix brève. La mère, laissez-nous.

—Ne me quittez pas, mère ! Ne me quittez pas ! dit Pauline en s'attachant vivement au bras de la vieille Schirmer.

Mais le marquis ajouta avec un ricanement sinistre :

—Allez donc, la mère ; votre fils a besoin de vous !

Philippine remarqua alors que cet homme était armé. L'absence prolongée de Michel, cette nuit sombre, l'orage qui s'approchait, tout cela remplit son cœur d'une telle épouvante qu'il lui fut impossible de rester dans cette chambre un instant de plus. Elle sortit.

—Où est Michel ? demanda Pauline avec anxiété ?

—Vous voulez dire : Où est le comte Adriani Sapi, n'est-ce pas, belle dame ? ne craignez rien pour votre époux ; aucun danger ne le menace. Encore une fois, ne tremblez pas ainsi.

—Monsieur, je n'ai pas peur de vous, reprit Pauline d'une voix plus assurée. Je ne suis pas seule ici.

—Seule pour le moment, pardon ; très seule je vous assure. Mais les instants sont comptés. Écoutez-moi, Pauline ! cet homme qui vous a trompée, vous ne l'aimez pas, ou, pour parler exactement, vous ne l'aimez plus. Vos yeux sont dessillés à présent, et vous n'êtes pas de ces jeunes héroïnes qui s'obstinent à continuer un roman dans une chaumière. Quel lieu que celui-ci ? quel asile pour vous ! Ces murs sont-ils dignes d'être glorifiés par votre beauté ? Est-ce à vous qu'il convient d'être la compagne d'un misérable paysan ? Pauline, vous avez repoussé mes vœux autrefois : accueillez-les maintenant. Cet hymen était une épreuve, que vous ne sauriez m'opposer comme un obstacle. Il n'y a de réel en tout ceci que mon amour. Un dernier mot : ma voiture attend près d'ici ; consentez à fuir. Nous partons ensemble ; et ce bonheur, cette fortune, ce luxe que vous cherchiez, cette opulence qui vous attirait, vous aurez tout, je mettrai tout à vos pieds. J'oublie vos dédains passés, vos mépris ; je ne me souviens que de votre beauté et de mon amour !

Pauline avait écouté d'abord avec stupeur. Ces derniers mots la firent rougir d'indignation. Elle se tourna vers M. de Lescas, et le bras étendu vers la porte :

—Sortez, monsieur ! lui dit-elle en le regardant fixement.

M. de Lescas recula de surprise.

—Sortez ! répéta Pauline avec force : vous êtes ici chez mon mari ! et cette demeure, si pauvre et si humble qu'elle soit, est une retraite que je tiens pour sacrée, et où Dieu me protégera. Vous parlez de celui qui ma trompée ! Sachez que je le préfère à vous M. de Lescas ! et que je le préférerais encore, fussiez-vous celui dont il portait le nom. Allez.

—Ainsi, reprit Lescas d'une voix étouffée par la colère, votre orgueil n'est pas terrassé par cette leçon ! Ainsi, vous affrontez cette lutte, cette vie indigente, humiliée !

—Humiliée ! non pas !

—Pensez-y, Pauline ! Il en est temps encore. Oh ! écoutez-moi !

Tout en parlant, Edouard de Lescas se rapprochait de Pauline. Il voulut lui prendre la main : elle ne put réprimer un cri d'effroi.

—Mon père ! s'écria-t-elle, pourquoi vous ai-je quitté ! Pourquoi suis-je ainsi abandonné ? Monsieur, j'en appelle à votre honneur ! Vous ne resterez pas plus longtemps ici. Vous respecterez ma faiblesse, mon malheur, si vous voulez ! Vous sortirez tout de suite, M. de Lescas, je vous en conjure !

Elle joignait les mains avec désespoir, et ses yeux, fixés sur les yeux impassibles de M. de Lescas, exprimaient tout à la fois la prière et l'épouvante. A cet instant la porte s'ouvrit. Le ciel envoyait un défenseur à Pauline. Michel Schirmer apparut sur le seuil au moment où Lescas, saisissant Mlle. de Martens dans ses bras, essayait de l'entraîner hors de la cabane.

—Au secours ! criait Pauline. A moi, Michel, à moi ! N'ai-je donc personne ici pour me protéger ?

Mais Lescas, opposant la force à ses cris, se dirigeait vers la porte.

Il se heurta contre Michel.

—Vous ne m'attendiez pas, dit celui-ci avec calme.

Puis, s'adressant à Pauline :

—Vous m'avez appelé, ajouta-t-il : me voilà.

Il dégagait Pauline de l'étreinte du marquis.

—Ah ! épargnez-le ! épargnez mon mari ! s'écria Pauline en voyant que M. de Lescas armait un pistolet dont il menaçait Michel.

Mais celui-ci, toujours calme et dédaigneux, défiait le marquis du regard.

—Honte à vous, lui dit-il, qui n'avez de courage que pour insulter une femme sans défense ! Vous voilà devant un homme qui vous met au défi d'ajouter un mot, de faire un pas de plus ! Oh ! ne me regardez pas ainsi ! Je ne suis plus votre complice !

Il jeta une bourse d'or au pieds de M. de Lescas.

—Reprenez votre argent, Judas ! Bien, c'est cela ! Ramassez-le ; qu'on voit un noble marquis, l'héritier de la fière maison de Lescas, se courber jusqu'à terre !

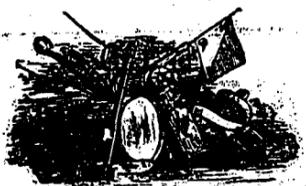
—Vous me demanderez pardon de tout ceci quel que jours, monsieur !

—Hé quoi ! interrompit Michel avec violence, encore ici ! Ne voyez-vous pas que moi aussi je suis armé ? Marquis de Lescas, va-t'en ? Je te fais grâce de la vie. Marquis de Lescas, je te tiens pour le dernier des misérables !

Un rire forcé contracta les lèvres du Marquis.

—Ah ! Ah ! dit-il avec un salut dérisoire, monseigneur se fâche ! Ah ! monseigneur, cette colère n'est pas de bonne compagnie. Vous dérogez, ma parole d'honneur. Allons, je sors. Adieu, comte Adriani ! jusqu'au revoir.

(A continuer.)



L'ORGANE DE LA MILICE.

QUÉBEC, JEUDI, 26 OCTOBRE 1865.

## Les Volontaires.

Dans un numéro précédent de notre journal, nous avons parlé de l'allouance due aux bataillons jugés effectifs par le Commandant-en-chef. Le neuvième bataillon des Voltigeurs de Québec est un de ceux qui ont droit de partager les cinq mille piastres votées par la législature à cet effet. Nous savons que les officiers du neuvième sont à travailler en ce moment pour obtenir ce qui est dû à leur bataillon. Nous croyons aussi que l'allouance faite par le gouvernement sera employée à l'achat d'instrument de musique pour fonder une bande à ce beau corps de volontaires. Cet argent ne saurait être mieux utilisé. Les Chasseurs et les *Victoria Rifles* de Montréal ont chacun leur bande et les Voltigeurs de Québec, qui sont certainement le plus beau corps de Volontaires de cette cité n'auraient pas la leur? Nous espérons que les officiers du neuvième, recevront tout l'encouragement que mérite l'idée patriotique de donner une bande volontaire à cette ville et que les citoyens de Québec se feront un devoir de mettre leurs noms sur les listes de souscriptions qui leurs seront présentées.

Le résultat de l'inspection de l'année dernière a été un beau succès, pour les Voltigeurs, celle de ce printemps sera pour eux l'occasion d'un nouveau triomphe. Nous sommes certains que les officiers appartenant à la force volontaire, qui comme cadets, ont assisté au campement militaire, feront observer dans leurs corps cette discipline qui a été la cause de leur succès à Laprairie. Il ne faut pas se le cacher, les volontaires ne sont pas aussi effectifs qu'on pourrait le désirer. Le dévouement et les sacrifices des officiers ont certainement obtenu de beaux résultats mais la discipline, cette vie des armées, n'est pas encore très religieusement observée. Si les cadets-officiers, aidés de leurs confrères réussissent à la faire observer parmi les volontaires, l'argent de la province n'aura pas été dépensé inutilement et l'Adjudant Général pourra se flatter une fois de plus d'avoir suggéré ce campement.

## Gazette des Campagnes.

Nous sommes loin d'être les seuls qui aient su reconnaître les heureux effets qu'aura pour les Canadiens le campement militaire de Laprairie. La plupart des journaux se sont plu à les constater. La *Gazette des Campagnes* entr'autres, parlait avec beaucoup d'avantages de cette réunion des cadets dans son dernier numéro. On ne pourra certainement pas accuser ce journal d'enthousiasme ni de favoritisme. Les faits qu'il rapporte sont en tous conformes à la vérité. Nous sommes heureux de voir que le journal qui soutient les intérêts du cultivateur sache apprécier ainsi la nécessité de la milice, et comprenne le besoin d'allier les deux éléments de la puissance d'un peuple: l'agriculture et l'armée. Quand le colon sera aussi militaire, qu'il tiendra d'une main également ferme, la charrue et l'épée, le Canada pourra compter sur l'avenir et croire à de beaux jours. Nous espérons que bientôt, tous les hommes d'état comprendront la nécessité de cette armée colonisatrice, dont nous avons parlé, et qui est approuvée par beaucoup de canadiens éminents, et que bientôt aussi elle sera organisée, et mise sur un bon pied.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en citant quelques extraits, de cet article de la *Gazette des Campagnes*.

« Les miliciens canadiens qui ont campé à Laprairie pendant vingt et quelques jours sont de retour dans leurs foyers. Le bataillon composé de canadiens français s'est signalé pendant ces jours d'épreuves et a donné un éclatant démenti à ceux qui avaient osé dire que l'art militaire n'est pas le côté fort de notre

race. Nos cadets ont amplement démontré à tous ceux qui les ont vus manœuvrer, qu'ils ont une aptitude étonnante pour toutes les évolutions, même les plus compliquées.

Après la revue, qui a eu lieu vendredi en présence du général Michel, administrateur du gouvernement, du général Lindsay, du colonel McDougall et d'une foule immense accourue de Montréal et des paroisses environnantes, les canadiens français ont reçu les compliments les plus flatteurs, et ces compliments sont d'autant moins suspects qu'ils sortaient de la bouche d'étrangers qui avaient tout intérêt à accorder la palme aux cadets d'origine anglaise.

« Messieurs, a dit le général Michel, en présence de tous les bataillons réunis :

« J'ai surtout remarqué la précision avec laquelle le bataillon canadien français a exécuté les différentes manœuvres. »

Le général Lindsay ne s'est pas montré moins élogieux : « Vous et vos compatriotes, dit-il en s'adressant au colonel Suzor, retournez de vos foyers après avoir obtenu un immense succès. »

Avant la revue, l'Adjudant Général de Milice le colonel McDougall, avait tenu un langage qui témoignait hautement de la confiance qu'il reposait dans le bataillon canadien-français. S'adressant d'abord aux bataillons de la droite et du centre composés des gradués du Haut-Canada et des gradués anglais du Bas-Canada : « C'est aujourd'hui surtout qu'il faut bien faire ; » puis se retournant du côté du bataillon canadien-français : « Pour vous, dit-il, je n'ai rien à vous dire ; je sais que je peux compter sur vous. »

Voici un autre fait tout à la louange du bataillon canadien-français : le 2 du présent, à l'exercice du matin, le colonel Suzor s'adressa à son bataillon à peu près en ces termes : « Mes amis, vous savez que c'est mercredi que vous devez retourner dans vos foyers. Après vingt jours de fatigue et de privation auxquelles vous n'êtes pas habitués, vous devez avoir hâte de revoir vos familles. Cependant je viens vous proposer au nom du commandant de différer votre départ. L'adjudant Général de la milice ..... a donné ordre aux compagnies d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, stationnées à Montréal, de se trouver à Laprairie vendredi prochain, qui sera un jour de grande revue devant le commandant en chef, Sir Michel. .... Mais le Gouvernement ne nous donnera aucun salaire pour les trois jours. .... Le commandant va vous proposer dans quelques minutes de rester au camp au delà du temps voulu. Montrez-lui que vous savez apprécier ses procédés aussi délicats que libéraux. .... »

S'il en est un parmi vous qui ne veuille pas rester, je l'invite à sortir des rangs et à venir me dire ce qui pourrait l'empêcher de se conduire suivant les nobles dictées de son cœur. .... Pas un seul ne sortit des rangs.

Le commandant Wolesey fit ensuite la même invitation d'une manière officielle. Un tiers de chacun des bataillons anglais déclara publiquement ne vouloir pas demeurer au camp plus tard que le jour fixé ; pas un canadien ne refusa de se rendre à l'invitation du commandant. Qu'on juge par cette acte de quel côté est le désintéressement.

Voici encore un petit incident que nous ne pouvons passer sous silence : Quand la grande revue de vendredi fut terminée, les bataillons se rendirent aux quartiers généraux. Dans ce trajet, le bataillon canadien français fermait la marche, et chantait des chansons de circonstance. Son Excellence Sir John Michel, enchanté d'entendre des chants si joyeux et si bien appropriés, envoya un aide de camp informer le Col. Suzor qu'il désirait que son bataillon vint devant lui et son Etat major, ainsi que devant les dames qui accompagnaient son excellence, pour répéter une de leurs chansons. Les soldats se hâtèrent de se rendre à une si bienveillante invitation et chantèrent avec un grand entrain et un ensemble parfait.

Sir Michel pria ensuite le Col. Suzor de faire chanter le *God save the Queen*. Cette fois encore le désir de son Excellence fut rempli. Toutes les têtes se découvrirent et les soldats firent entendre ce chant grave et solennel à la grande satisfaction de tous ceux qui étaient présents. Après les remerciements du commandant en chef et de chaleureux hurrahs, le bataillon se dispersa.

En terminant nous ne pouvons nous dispenser de féliciter de tout notre cœur le bataillon canadien français des succès qu'il a remportés, ainsi que son intelligent colonel, M. Suzor.

Ce qui vient de se passer à Laprairie aura du retentissement par tout le pays, et fera naître dans le cœur de tous jeunes canadiens l'amour de l'art militaire.

## Le Canadien.

Un des premiers devoirs du journaliste est de ne jamais dénaturer les faits qu'il raconte au lecteur. C'est ce que le rédacteur du *Canadien* semble avoir oublié complètement. Comme nous nous y atten-

dions, il n'a pas borné les effets de sa haine à la publication d'une correspondance injurieuse et mensongère contre le colonel Suzor, et retouché par lui-même, mais poursuivant la vengeance qu'il croit avoir acquise droit d'exercer contre ses beaux-frères, il reproduit une prétendue déposition du Colonel Suzor qu'il argumente à sa manière, et où il met en jeu tous les ressorts de son esprit, pour jeter du louche sur la conduite de celui qu'à tout prix il voudrait perdre. Nous croyons de notre devoir de prévenir le public que bon nombre des faits qui sont rapportés par le *Canadien* dans cette déposition du Colonel Suzor ne sont point du tout conformes à la vérité. Pour ne pas qu'on nous accuse de partialité, nous citerons les faits tels qu'ils sont exposés par le *Journal de Québec*, dont le récit est véridique :

Ce matin, a été jugé la poursuite du colonel Suzor, contre le colonel Salaberry dont nos lecteurs connaissent déjà quelques choses. M. Suzor, avocat, représentait le déposant, et M. H. E. Taschereau, l'accusé. La salle était encombrée d'une foule nombreuse.

Le colonel Suzor étant appelé à rendre témoignage dit : Dans l'après-midi de lundi, entre 4 et 5 heures, j'étais à lire les journaux dans l'Institut canadien de cette ville, avec le capitaine Vohl et le capitaine Thibault, lorsque le colonel de Salaberry entra et demanda si les journaux disaient quelque chose du camp. Le capitaine Vohl lui ayant répondu qu'il y avait là-dessus un article dans le *Journal de Québec*, le colonel de Salaberry prit le *Journal* et ayant lu quelques serondes dit : « Ah ! c'est Suzor qui a écrit cela, ou bien c'en est un autre canaille et menteur comme lui. »

Je le regardai alors en souriant. Il me dit : « Souvenez-vous, Suzor, que je ne veux rien avoir à faire avec vous, vous m'avez traité comme un ..... cochon ; vous êtes vil et méprisable. Vous n'êtes brave que lorsque vous commandez ; si vous étiez un gentilhomme je vous tordrais le nez. » En disant ces dernières paroles, il leva la main et simula la chose ; il fit le mouvement, mais il ne me toucha point. Me tournant vers lui je lui dis : « Colonel, ne vous compromettez donc point comme cela. » « Ne me touchez pas, » dit M. de Salaberry. Et rodisant le bras, fermant le poing, il me frappa sur la lèvre supérieure en m'effleurant le nez.

J'étais assis sur la table, je fus renversé dessus ; je me relevai un peu étourdi, je fis le tour de la table pour aller ramasser mon chapeau qui avait été jeté de l'autre côté, à une dizaine de pieds. Après quoi j'allai m'asseoir sur le siège qu'occupait auparavant le colonel de Salaberry. Le colonel de Salaberry venant à moi me dit : « Je vous inviterais bien à sortir avec moi mais je craindrais de me salir. » Comprenez alors qu'il voulait parler de duel, je lui dis : « Eh bien, puisque vous seriez disposé à me refuser cet honneur, j'attendrai que l'invitation vienne de vous. En attendant, je vous laisse le choix des armes pour quand vous voudrez. »

Le colonel de Salaberry se dirigea alors vers la porte et en sortant il me regardait encore du coin de l'œil.

Transquestionné par M. Taschereau, le col. Suzor déclara être l'auteur de la communication insérée dans le *Journal de Québec* du 17. (1)

Le capitaine Vohl, appelé ensuite, raconta la chose dans des termes à peu près identiques à ceux employés par le col. Suzor. Il ajouta cependant que le col. de Salaberry lui avait déclaré alors avoir rencontré le col. Suzor tout à fait sans s'y attendre.

M. Thibault, capitaine dans la milice volontaire, dit qu'il ne pouvait pas jurer que le col. de Salaberry n'avait pas tordu le nez du col. Suzor ; il ne pouvait pas dire non plus exactement quelles étaient les injures proferées par le col. de Salaberry. Mais, le reste, son témoignage s'accorde avec les deux autres.

Ensuite, vint le témoignage du Dr. H. Blanchet, déposant que, lundi vers 6 heures, le colonel Suzor a été chez lui se faire donner des médicaments pour une blessure à la lèvre supérieure. Le docteur a lui-même examiné la lèvre, a constaté que la muqueuse avait été dilatorée et qu'il y avait un peu de sang. Le colonel Suzor lui raconta alors qu'il avait reçu cette blessure dans une altercation avec le colonel de Salaberry.

Aucun témoin ne comparut pour la défense. Après un court plaidoyer de part et d'autre et une réplique du côté de la poursuite, Son Honneur dit que l'assaut sans provocation était prouvé au-delà de tous doutes, et qu'il n'avait qu'à appliquer la loi. En conséquence, il condamna le colonel de Salaberry au maximum de la peine, \$20 d'amende, plus les frais de la poursuite.

(1) Nous prions le lecteur de se rappeler que cet article est la déposition du Colonel Suzor devant le Magistrat de Police, et non pas l'article éditorial de notre journal.

**BUREAU D'EXAMINATEURS.**

Le Bureau des examens pour l'admission aux Ecoles Militaires se tient maintenant à l'ancien département des Postes, rue St. Louis.

**Adresse au Major Langevin.**

Il y a quelque jours nous avons annoncé avec regret la résignation du Major Langevin, dont l'unique cause est le changement de résidence de Québec à Ottawa. Nous sommes heureux de voir que les idées que nous avons exprimées à ce sujet, sont entièrement partagées par tous les officiers du 9me bataillon dont M. Langevin faisait partie. Une adresse que nous publions plus loin, avec les signatures, lui a été présentée hier, par ses frères d'armes. M. Langevin a hautement mérité ces témoignages d'estime qui lui sont donnés par tous les amis de la milice. Attaché d'abord comme capitaine à la compagnie No. 7 des Voltigeurs de Québec, il a ardemment travaillé à lui faire faire des progrès rapides. Tous ceux qui se sont occupés de milice, savent combien le succès a répondu à son zèle, et quels nombreux éloges à toujours mérités la compagnie No. 7 pour son assiduité, sa promptitude et son ensemble dans l'exécution de tous les mouvements et dans le maniement des armes. Plus tard nommé Major du bataillon, à la satisfaction de tous, M. Langevin continua de travailler sans relâche pour maintenir le bataillon entier sur un pied effectif. Là encore, le succès a couronné ses efforts, et malgré d'abondantes difficultés, avec le secours des autres officiers du 9me bataillon, il a réussi à rendre ce bataillon un des plus forts et mieux disciplinés de toute la force volontaire. Nous avons à le féliciter de plus, d'avoir été un de ceux qui ont travaillé avec le plus d'ardeur à la nomination d'instructeurs canadiens-français, pour les compagnies volontaires composées d'hommes parlant la langue française. On sait de quelle utilité sont ces instructeurs pour l'enseignement de l'art militaire à des hommes parlant la même langue; nous reviendrons d'ailleurs sur cette question,

Voici ce qui nous a été communiqué par un des amis de notre feuille :

**Adresse au Major Langevin.**

Jeudi le 26 du courant les officiers du neuvième Bataillon, " Voltigeurs de Québec," se réunirent chez le Major Langevin, dans le but de lui présenter une adresse à l'occasion de son prochain départ pour Ottawa. Le colonel Thomson au nom du Bataillon lui présenta l'adresse suivante, en anglais, qui fut ensuite répétée en français par le capitaine Dugal :

**ADRESSE**

Présentée par les officiers du 9me Bataillon, " Voltigeurs de Québec," à

Edouard Joseph Langevin, écuyer,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Ex Major du 9me Bataillon " Voltigeurs de Québec," etc., etc.

Monsieur le Major,

L'heure de la séparation est arrivée, et nous venons vous présenter nos souhaits et nos adieux.

Les relations qui ont existé entre nous durant tout le temps que vous avez appartenu au 9me Bataillon, ont toujours été cordiales et marquées au coin de la plus grande courtoisie; nous aimons à le reconnaître et à vous dire aussi que nous apprécions particulièrement les grands services que vous avez rendus à notre bataillon.

Nous regrettons que des circonstances incontrôlables vous aient forcé de résigner la charge que vous occupiez avec tant d'honneur pour vous-même et tant de profit pour notre corps; mais nous espérons que des événements plus favorables vous ramèneront au milieu de nous.

Daignez donc, Monsieur le Major, accepter les souhaits très sincères que nous formons pour votre bonheur et votre prospérité.

Québec, 26 octobre 1865.

- D. C. Thomson, Lt. Colonel, Comd. 9me Bat.,
- P. G. Dugal, Capt. Comd. No. 8,
- J. C. Thomson, do " " No. 5,
- C. A. P. Pelletier, Capt., Adjudant,
- Léon P. Vohl, Capt., Comd. No. 3,
- Edouard Gingras, do " " No. 2,
- Norbert Thibault, do " " No. 7,
- J. Wells, Lt. Comd. No. 1,
- C. Vohl, Lt. do " " No. 3,
- C. F. D. Gagnier, Lt. No. 8,
- H. P. Roy, Enseigne, No. 2,
- Elz Garneau, do " " No. 3.

Le Major Langevin fit la réponse suivante :

**REPONSE**

A M. le Colonel et Messieurs les officiers du Neuvième Bataillon " Voltigeurs de Québec "

Messieurs,

Je vous remercie bien cordialement de l'Adresse que vous venez de me présenter et puis vous assurer que cette démarche de votre part est pour moi une ample récompense des efforts que j'ai faits avec vous pour maintenir le Neuvième Bataillon sur un pied effectif.

Je suis heureux que vous vous rappeliez avec plaisir les rapports que nous avons eus ensemble. J'ai toujours désiré qu'ils fussent ceux d'amis agissant dans un même but et animés du même esprit et de la même pensée. Aussi vois-je avec satisfaction qu'en vous quittant j'enporte avec le regret de me séparer de vous l'assurance de votre estime et de vos souhaits de bonheur.

Rien ne me causerait Messieurs, plus de joie que de revenir, comme vous me l'exprimez, au milieu de vous; et soyez surs que vos souhaits sous ce rapport n'égaleront jamais les miens. Dans tous les cas, que vos vœux se réalisent ou non, je vous prie de croire que je conserverai toujours le souvenir de vos regards envers moi et de la démarche d'affection que vous venez de faire.

Quand aux Volontaires du Neuvième Bataillon, je suis convaincu qu'ils sauront dans l'avenir (comme ils ont fait dans le passé) se montrer dignes de la confiance des autorités et de leurs chefs immédiats, et si les circonstances nécessitaient leur présence là ou il y aurait à rendre des services réels au pays, ils n'hésiteraient pas à y suivre leurs commandants et à rendre bon compte des munitions de Sa Majesté.

Je vous remercie de nouveau, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait ce soir, je ne l'oublierai pas plus que je n'oublierai aucun de vous.

**EDOUARD LANGEVIN.**

Le Major Langevin invita ensuite les officiers présents, à prendre part à un magnifique gouter, auquel tous firent honneur. Après quelques heures agréablement passées ensemble les officiers se séparèrent en exprimant leur entière satisfaction de la réception qu'ils avaient eue.

Par un ordre général du Commandant-en-chef, une cour d'enquête composée des Colonels Sewell, O. Smith et du Major Bowen, siégera à Québec, Vendredi, le 3 novembre prochain, pour prendre connaissance de l'altercation qui a eu lieu entre le Colonel Suzor et le Colonel de Salaberry.

**Les Volontaires.**

Il est rumeur que les \$4,00 qui ont été retenus sur le paiement des volontaires, lors du changement de l'année fiscale, vont cette année leur être données; aussi que tous les bataillons effectifs vont recevoir des costumes neufs, et qu'à chaque année subséquente, les volontaires recevront la somme de \$3.00 de surplus pour l'entretien de ces habits. Ces sommes seront additionnelles à celle de \$8.00 reçue par le passé. Si cette rumeur est fondée, elle n'a pas besoin de commentaires. Tous savent combien les volontaires font de sacrifices et aussi combien ils ont mérité qu'on leur accorde ces légères rémunérations.

Nous avons appris avec plaisir, que le C. Thomson, du 9me Bataillon des Voltigeurs de Québec, a institué une action contre la compagnie des chemins et barrières, qui en contravention à la loi forçait les volontaires, lorsqu'en devoir, à payer la taxe imposée pour passer sur ces ponts. Nous sommes surpris de l'insigne négligence de cette compagnie, qui, sachant que la loi exempte les volontaires de cette imposition, n'en a pas prévenu son gardien. Nous espérons que dorénavant lorsque les officiers volontaires se rendront avec leurs compagnies sur les grèves de Beauport, pour le tir à la cible ils n'auront rien à régler avec le gardien du pont Dorchester.—*Communiqué.*

**Correspondance.**

M. le rédacteur,

Permettez moi de me servir de vos colonnes, pour dire au correspondant du "Journal de Lévis" qui signe "un autre Cadet," que je répondrai à son article lorsqu'il aura trouvé quelques arguments pour soutenir ses avancés.

Votre, etc.,

"UN CADET"

**Nouvelles Locales.**

—La Gazette officielle de samedi contient trois avis de pétition demandant une confirmation de titre, de la part du secrétaire d'Etat de sa Majesté pour le département de la guerre, pour certains terrains achetés ou expropriés, à Lévis, pour l'érection des nouveaux travaux de défense.

On lit dans la Minerve: Six jeunes Canadiens, tous diplômés de l'Ecole Militaire, partent pour le Mexique. M. Louis Renaud, avocat, de Montréal; Wilbrod Thérien, de

l'Assomption; Victor Marcotte, de Chambly; Amédée Arohambault, étudiant en droit, de Saint-Hyacinthe, ont laissé Montréal hier pour aller rejoindre M. Honoré Campagne, de Montréal, et Hunault, étudiant en médecine qui ont pris les devants. — Nous regrettons sincèrement que le pays soit ainsi privé de ceux qui sont destinés à le défendre. La patrie en fournissant aux citoyens les moyens d'instruction dans l'art de la guerre, acquiert ce nous semble le droit d'exiger de ceux-ci le dévouement et la reconnaissance. Si cependant, ces jeunes gens n'ont pour but que d'acquérir plus d'expérience, pour se rendre plus tard utiles à leurs concitoyens, nous les croyons certainement exonérés de tout blâme. Dans tous les cas, nous espérons qu'à la première alarme de danger, ou aussitôt que la patrie réclamera leurs services, tous ces jeunes canadiens qui s'expatrient, de même que tous ceux qui les ont précédés, se hâteront de revenir dans leurs foyers, protéger le sol qui les a vu naître.

Nous voyons par un rapport du ministère de la guerre que la défense militaire du Canada, durant les années 1862, 1863, et la première partie de l'année 1864, a coûté £2,760,242 au gouvernement britannique et £874,690 à la colonie.

**Nouvelles Etrangères.**

Le 7 septembre ont eu lieu dans le Medway les expériences de MM. McKay et Beardalee avec les torpilles américaines. Les lords de l'Amirauté étaient arrivés à deux heures, moment désigné pour l'explosion de la *Terpsichore*. On a commencé par faire éclater quelques torpilles dans le fond de la rivière, et il était facile de juger de leur force par un bouillonnement qu'elles provoquaient. Enfin, après des préparatifs assez longs, on plaça une torpille sous les œuvres-vives de la *Terpsichore*, et on la fit éclater, au moyen d'un courant électrique. L'effet fut instantané, le navire parut un moment comme soulevé hors de l'eau, puis le pont supérieur s'entrouvrit juste au-dessus de l'endroit où la torpille avait éclaté, et la *Terpsichore*, en proie à un mouvement de roulis assez violent, s'enfonça graduellement en commençant par l'avant, et en deux minutes et demie elle était coulée.

La *Terpsichore* avait été complètement délestée pour l'expérience. On peut donc supposer qu'un bâtiment avec sa charge ordinaire coulerait avant qu'on puisse sauver un seul homme de l'équipage. Un grand nombre de personnes assistaient à cette opération, qui a fait connaître la puissance de destruction des torpilles américaines.

*Journal de Québec.*

**LES FENIENS.**—Le mouvement fénnien est presque étouffé en Angleterre par l'arrestation des principaux chefs; mais aux Etats-Unis les futurs sujets de la future République Irlandaise continuent à se réunir, s'organiser et se préparent à l'invasion en masse du Canada et de l'Angleterre. Un des orateurs du congrès Fenien de Philadelphie, a représenté le Canada comme un pays peuplé d'Esquimaux et indigne d'un seul regard de tout vrai fils de la Verte Erin. Dans ce discours rempli d'ineffabilités, il décrète la mort de la dynastie Napoléonienne avant un an.

Mais une question plus importante déjà agitée entre les Etats-Unis et l'Angleterre est de nouveau remise sur le tapis. A la fin de la guerre américaine le cabinet de Washington reclama des dommages au sujet des déprédations causées par l'Alabama. Dernièrement le *Shenandoaha* condamné ces déprédations et M. Adams, ministre des Etats Unis à Londres dit que le gouvernement qu'il représente tient le gouvernement anglais responsable des dommages causés par ses corsaires.

**AVIS**

Aux Medecins, Apothicaires, Accoucheurs, Etc., Etc.

Le règlement suivant a reçu la sanction de son Excellence le Gouverneur Général: toutes les parties intéressées sont priées de se conformer à ces exigences. Toute personne pratiquant maintenant la Médecine, la Chirurgie, l'Art d'accoucher, la Pharmacie, et qui à l'avenir pratiquera dans le Bas-Canada, devra enregistrer son nom, âge, lieu de résidence, la date de sa licence, l'endroit où il l'a obtenu dans les livres du collège, dans les trois mois qui suivront la publication de ce règlement.

LOUIS BOYER,

Registraeur-Trésorier.

College des Médécins et Chirurgiens,

Bas-Canada.

Montréal, 12 oct. 1865.

Tout papier-nouvelles publié dans le Bas-Canada (anglais et français) est prié de publier deux fois l'avis ci-dessus et d'envoyer le compte à Louis Boyer, M. D., Registraeur et Trésorier. 19 oct. 1865.

Les messieurs dont les noms suivent ont bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour leurs places respectives: MM. Dolton, Montréal; M. N. Archambeault, St. Hyacinthe; M. F. Rouleau, Rimouski.



DÉPARTEMENT DE LA MILICE.

Québec, 3 octobre 1865.

Ce Département sera fermé pour la transaction des affaires à Québec le 12 du courant, et rouvert à Ottawa le PREMIER du mois prochain.

Toutes communications pour ce Département doivent être adressées à Ottawa le et après le 11 du courant.

WALKER POWELL,  
Lt.-Colonel,  
Dép. Adj. Gén. de Milice,

Québec, 12 octobre 1865.



BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, 10 octobre 1865.

Le Bureau du Département des Travaux Publics, à Québec sera fermé le 25 courant; après cette date toute correspondance devra être adressée au bureau du département à Ottawa.

Par ordre,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.

Québec, 12 octobre 1865.



DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Québec, 27 septembre 1865.

Tous les comptes, rapports et correspondances concernant le bureau de l'Inspecteur Général, excepté les demandes pour Warrants, doivent, après le 9 octobre prochain, être adressés à Ottawa.

Toutes les demandes de warrants peuvent être faites au Département des Finances, à Québec, jusqu'au 20 octobre, et passé cette date à Ottawa.

WILLIAM DICKINSON,  
D. I. G.

29 septembre 1865,



DIVISION DES DOUANES ET DE L'EXCISE.

Québec, 27 sep. 1865.

Tous les comptes, rapports et correspondances concernant les Douanes, l'Excise et les Canaux de cette division du Département des Finances doivent être, après le 9 octobre prochain, adressés à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Com. des Douanes.

29 sept. 1865.

CASGRAIN ET PARÉ,

Avocats.

BUREAU: Rue St. Pierre, No. 64, Basse-Ville.  
Québec, 11 mai 1865.



DIVISION DE L'AUDITEUR

Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports et correspondances concernant le bureau d'Audit doivent être adressés à Québec d'ici au 30 octobre prochain, et à Ottawa, cette date passée.

JOHN LANGTON,  
Auditeur.

29 sept. 1865.



BUREAU DES DOUANES, DE L'EXCISE ET DU TIMBRE.

Québec, 27 sept 1865.

Toutes demandes pour timbre ou autres correspondances doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 octobre prochain, et à Ottawa, après cette date.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Président.

29 sept. 1865.



BUREAU DE L'AGRICULTURE.

Les Bureaux du Département de l'AGRICULTURE, des BREVETS D'INVENTIONS et des STATISTIQUES seront fermés à Québec SAMEDI le 30 du présent mois et seront de nouveau ouverts à Ottawa le 25 d'OCTOBRE prochains. La section des chemins de colonisation du Bas-Canada continuera à transiger ses affaires à Québec jusqu'à nouvel ordre.

J. C. TACHÉ,  
Député Ministre de l'Agriculture.

Québec 26 Septembre, 1865.

JOSEPH DONATI,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 12, Rue Saint Valier, Saint Sauveur,

Remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné, et les informe qu'il a en main un assortiment complet de

MONTRES, BAGUES, JOYEUX, Etc.,

qu'il répare et nettoie les Montres, Horloges, etc, etc., le tout à TRES BAS PRIX.

Ses pratiques du Faubourg St Jean sont priées de se rappeler son changement de local.

P. MACKAY,

Avocat.

BUREAU:—Rue St. Louis, No. 2, Haute-Ville, près de la cour.

Québec, 13 avril 1865.

A. SAVARD,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

63. RUE ST. PIERRE, 63.

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Québec, 11 mai 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

GAUTHIER ET ROY,

AVOCATS,

Bureau, rue Donacona, près des Ursulines,

QUÉBEC.

suivent les Cours des différents districts judiciaires

ED. C. E. GAUTHIER.

ODILON ROY.

7 juin 1865.

MONTAMBAULT & TASCHEREAU,

AVOCATS

Bureau: No. 29, rue St. Louis, suivent les cours des districts de Montmagny, Beauce et Arthabaska.

Québec, 1 juin 1865.

EN VENTE

Chez les principaux libraires de Québec et de Montréal.

GUIDE THEORIQUE ET PRATIQUE

DES

MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

Et une boîte de théorie avec laquelle on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon.

Prix du livre, 3s.

La boîte de théorie, 7s. 6d.

Les deux ouvrages réunis, 10s.

Cet ouvrage est approuvé par les plus hautes autorités militaires du pays. Et recommandé aux miliciens dans les termes les plus chaleureux, par les honorables adjutants-généraux pour le Bas et le Haut-Canada, M. le président de l'école militaire, le colonel Gordon, M. le capitaine Bradburne, adjudant de cette même école, et par les colonels Sewell et Wily, deux vétérans de l'armée anglaise.

—AUSSI—

Offert en vente chez M. Desbarats, à Québec, et chez M. Rolland, à Montréal,

Le "Code Militaire," prix 50 centins.

Exercices et manœuvres d'infanterie, 50 centins.

L'aide mémoire du carabinier volontaire, 15 centins.

Tableau synoptique des évolutions d'un bataillon, 37 1/2 centins.

Québec, 22 avril 1865.

ENSEIGNE DU SUAVAGE

E. BALZARETTI,  
MARCHAND DE TABAC.

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en Bois, Calumets, Tabatières, Pipes en imitation d'écume de mer, Allumettes, Sacs à tabac en loup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac, etc.

—AUSSI—

TABAC à fumer de toutes sortes; Tabac à priser, Tabac en torquette et en feuille.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch, Québec.

Québec, 20 avril 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE

"L'ORGANE DE LA MILICE."

ON exécute à cet atelier toutes sortes d'impressions, telles que BLANCS POUR LA PROCÉDURE JUDICIAIRE, BLANCS POUR ACTES NOTARIAIRES, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITE ET D'AFFAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, etc., etc. Québec, 13 avril 1865.

L'ORGANE DE LA MILICE

Est en vente

et on s'abonne chez

GARANT ET TRUDEL,

Libraires.

No. 14, Rue Fabrique, Québec,

Et aussi, chez

E. BALZARETTI,

Marchand de Tabac,

No. 39, rue du Pont (Craig) St. Roch.

Québec, 11 mai 1865.

ABONNEMENTS.

Un an..... \$1.50

Six mois..... 0.90

PAYABLE D'AVANCE.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

ANNONCES:

1re insertion..... 8 cts. la ligne.

2me " etc..... 2 cts. " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction à MM.

AMIOR, FRENETTE ET CIE,

Rue Ste. Marguerite, 63,

St. Roch, Québec.

Ceux qui veulent cesser de recevoir le journal doivent en avertir l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre abonnement.